

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LPG SWITZERLAND



1. CHAMP D'APPLICATION

Ces Conditions Générales de vente (ci-après « CGV ») sont applicables à l'ensemble des activités fournies par la Société « LPG SWITZERLAND» société à responsabilité limitée dont le siège social est situé Route Suisse 35, 1196 Gland, Suisse, enregistrée sous le numéro IDE 115.712.328, (ci-après la «LPG SWITZERLAND»).

Par **Client**, il conviendra d'entendre la personne physique et/ou morale qui a signé un bon de commande de LPG SWITZERLAND ou qui a passé commande auprès de LPG SWITZERLAND par tout autre moyen

Par **BIEN**, il convient d'entendre ci-après les appareils, pièces détachées, consommables, produits minceur et anti-âge LPG® et plus largement toute marchandise commercialisée par LPG SWITZERLAND.

Aucune condition particulière ni condition générale d'achat (CGA) ne peut, sauf acceptation préalable et écrite de LPG SWITZERLAND, prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire posée par le Client et figurant notamment dans ses CGA ou dans tout autre document sera donc inopposable à LPG SWITZERLAND, sauf accord exprès, quel que soit le moment où ladite condition aura pu être portée à sa connaissance.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat est conclu dès l'acceptation par LPG SWITZERLAND du bon de commande signé par le Client. La conclusion du contrat implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV par le Client.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de LPG SWITZERLAND. Les enregistrements informatiques conservés par LPG SWITZERLAND constituent la preuve des obligations contractuelles du Client et de LPG SWITZERLAND.

Le Contrat est constitué par le bon de commande et les présentes CGV. En cas de contradiction entre ces différents documents, les dispositions du Bon de Commande primeront.

3. INFORMATION DU CLIENT

Les Biens sont achetés par le Client sous la seule responsabilité du Client, lequel déclare remplir les éventuelles conditions légales ou réglementaires pour utiliser le Bien.

Le Client reconnaît avoir été informé par LPG SWITZERLAND des caractéristiques techniques (poids et encombrement notamment) des appareils LPG® et s'est assuré que le lieu d'installation desdits appareils convient à une utilisation conforme à leur destination.

Le Client est informé, que les produits minceur et anti-âge LPG® sont des produits de haute technicité et de haute qualité qui nécessitent des conseils professionnels et s'engage à ce que la revente de ces derniers soit assurée par des personnes suivant régulièrement les formations dispensées par LPG SWITZERLAND concernant les produits minceur et anti-âge LPG®, afin de proposer des conseils personnalisés à chaque consommateur intéressé conformément aux informations et aux recommandations fournies par LPG.

Le Client est également informé que les produits minceur et anti-âge LPG® des gammes « cabine corps » et « cabine visage » sont des produits à usage professionnel uniquement et qu'ils ne peuvent être revendus.

Le Client reconnaît avoir été rendu attentif aux conditions de stockage desdits produits.

4. LIVRAISON

Le transport des produits, pour une livraison standard, s'effectue à la charge et aux frais de LPG SWITZERLAND, sauf convention contraire entre les parties.

En cas d'accessibilité délicate ou difficile pour la livraison des produits, des frais supplémentaires pourront être facturés au Client.

L'intervention de LPG SWITZERLAND dans l'exécution du transport ou dans le choix du transporteur ne peut en aucun cas donner à LPG SWITZERLAND la qualité et/ou les responsabilités de transporteur ou de commissionnaire de transport. **Le Client est informé qu'il a seule qualité pour faire toute réserve le jour de la livraison et pour agir éventuellement contre le transporteur dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur.**

La livraison est effectuée à l'adresse figurant sur le bon de commande ou communiquée lors de la commande. La livraison comporte les prestations de déballage, de récupération éventuelle des emballages ainsi que d'installation de l'appareil prêt à brancher.

La date de livraison est donnée à titre indicatif. Aussi, un retard de livraison, quelle qu'en soit la durée, ne peut en aucun cas justifier ni une annulation de la commande, ni une demande d'indemnisation quelconque, notamment à raison d'un préjudice résultant dudit retard.

Le transfert des risques au Client intervient au moment de la livraison à l'adresse indiquée sur le bon de commande. A partir de la livraison, le Client assume l'entière responsabilité des dommages pouvant survenir aux produits.

5. PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix des Biens sont stipulés dans les bons de commande en hors taxes et en francs suisses (CHF)

Le Client s'engage à payer d'avance le montant total de sa commande, sauf accord particulier convenu entre les parties.

Les factures de LPG sont émises à la commande et payables en francs suisses (CHF) à réception, net et sans escompte.

LPG SWITZERLAND se réserve le droit de modifier en tout temps ses prix. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande.

En cas de retard de paiement par rapport à l'échéance figurant sur la facture, un intérêt moratoire de 5% l'an sera calculé à compter du lendemain de l'échéance de paiement sans formalité particulière à effectuer par LPG SWITZERLAND. Cela étant, le Client recevra une première relance. Si le défaut de paiement persiste, une mise en demeure sera adressée au Client.

Le retard de paiement de tout ou partie d'une facture rend exigible le paiement des autres factures non encore acquittées et LPG SWITZERLAND se réserve le droit de résilier ou suspendre l'exécution de toute commande en cours et/ou de toute prestation, notamment d'entretien.

Il n'est pas possible pour le Client de compenser une éventuelle prétention sur le montant de la facture qu'il doit payer à LPG SWITZERLAND.

6. RESERVE DE PROPRIETE

LPG SWITZERLAND reste propriétaire des Biens tant que le prix de vente n'a pas été payé. D'ici là, le Client ne peut pas disposer des Biens, en particulier il ne peut pas les vendre, les louer ou les mettre en gage. LPG SWITZERLAND est en droit de faire inscrire la réserve de propriété aux frais du Client dans le registre prévu à cet effet.

7. RESILIATION

En cas de manquement pour quelque cause que ce soit et après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse pendant huit (8) jours à compter de sa réception, LPG SWITZERLAND pourra résilier le contrat et récupérer les Biens.

Le Client autorise d'ores et déjà LPG SWITZERLAND à pénétrer sur les lieux de l'exploitation en vue de procéder à l'enlèvement du Bien. Un procès-verbal d'enlèvement du Bien sera signé entre le Client et LPG SWITZERLAND.

En cas de refus d'autorisation de la part du Client de laisser pénétrer LPG SWITZERLAND dans les lieux d'exploitation, LPG SWITZERLAND aura la possibilité de solliciter auprès du Tribunal compétent, l'autorisation de pénétrer dans les lieux ET de procéder à l'enlèvement dudit Bien.

Dans un cas comme dans l'autre, le Client reconnaît que la résiliation de son contrat entraînera le droit par LPG SWITZERLAND de conserver l'ensemble des montants déjà réglés, outre l'octroi de dommages et intérêts.

9. GARANTIE

9.1 Conformément à l'art. 210 CO, LPG SWITZERLAND garantit le Client, acheteur d'un appareil LPG® neuf contre tout défaut de conception ou de fabrication pendant une durée de deux (2) ans, ou 1000 heures d'utilisation, à compter de la date de facturation. Les appareils d'occasion sont garantis un (1) an. Les pièces détachées sont garanties pour une durée de six (6) mois qui débute à compter de la date de facturation de ladite pièce.

Au titre de la garantie, LPG SWITZERLAND s'engage à échanger ou à réparer gratuitement toute pièce reconnue par elle défectueuse, sans que toutefois l'échange complet de l'appareil puisse être exigé. Les frais éventuels (déplacement d'un technicien, envoi, transport) pour l'aller et le retour de l'appareil et/ou des pièces détachées sont à la charge du Client.

Les échanges et réparations au titre de la garantie causant ou non une immobilisation de l'appareil ne peuvent en aucun cas avoir pour effet d'en prolonger la durée. Les pièces remplacées deviennent la propriété de LPG SWITZERLAND. Aucune indemnité ne pourra être accordée pour privation de jouissance. Les pièces de rechange indispensables à l'utilisation des appareils sont disponibles dans un délai de sept (7) ans après la mise sur le marché de la dernière machine neuve.

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation des appareils seront disponibles pendant une période de sept (7) ans après la mise sur le marché de la dernière machine neuve.

9.2. La garantie visée au §9.1 s'applique sous réserve que (i) l'appareil LPG ® soit entretenu et utilisé conformément au guide d'utilisation LPG® et aux recommandations de LPG SWITZERLAND et que (ii) les consommables, les tenues de traitement ENDERMOWEAR® LPG, et les pièces détachées soient achetés directement et exclusivement à LPG SWITZERLAND.

La garantie est exclue et ne couvre pas les dommages causés par :

(i) la non-observation des règles de raccordement au réseau, d'installation et/ou d'utilisation de l'appareil,

(ii) une installation non conforme aux dispositions légales et/ou réglementaires du pays de mise en service ou

(iii) une utilisation dépassant le cadre de la qualification/compétence professionnelle ou

(iv) une mauvaise utilisation de l'appareil.

(v) la modification, le montage d'accessoires ou démontage de l'appareil, et plus généralement toute intervention non prévue à la notice d'utilisation LPG® et effectuée sur l'appareil par le Client ou un tiers non-agréé par LPG SWITZERLAND.

La garantie ne s'applique pas aux fournitures courantes, aux consommables et aux pièces d'usure normale.

8. REVENTE DES PRODUITS MINCEUR ET ANTI-ÂGE LPG® SWITZERLAND

8.1. Le Client reconnaît et accepte que les produits minceur et anti-âge LPG® sont complémentaires avec l'utilisation des appareils LPG® de sorte que si le Client venait à ne plus proposer de soins endermologie® à sa clientèle, LPG SWITZERLAND sera en droit de lui refuser la revente des produits minceur et anti-âge LPG®.

L'étendue de la gamme à laquelle le Client aura accès est conditionnée par le type de soins endermologie® proposé au sein de son établissement.

8.2. Le Client reconnaît qu'aucune exclusivité, notamment géographique, ne lui est octroyée et s'engage à développer son activité de façon loyale vis-à-vis de LPG SWITZERLAND et des autres clients en respectant les règles et usages du commerce en vigueur.

8.3 Le Client est informé, que les produits minceur et anti-âge LPG® sont des produits de haute technicité et de haute qualité qui nécessitent des conseils professionnels et s'engage à ce que la revente de ces derniers soit assurée par des personnes suivant régulièrement les formations dispensées par LPG SWITZERLAND concernant les produits minceur et anti-âge LPG® afin de proposer des conseils personnalisés à chaque consommateur intéressé conformément aux informations et aux recommandations fournies par LPG SWITZERLAND.

8.4. Le Client se conformera aux recommandations de LPG SWITZERLAND et vendra les produits minceur et anti-âge LPG® en parfait état, exclusivement sous leur présentation d'origine.

Le Client proposera à la vente les produits minceur et anti-âge LPG® uniquement au détail à des consommateurs finaux et s'assurera que les produits minceur et anti-âge LPG® ne soient jamais vendus ou mis à disposition pour une exploitation professionnelle.

A cet égard, le Client est informé que les produits minceur et anti-âge LPG® des gammes « cabine corps » et « cabine visage » sont des produits à usage professionnel uniquement et qu'ils ne peuvent être revendus.

8.5. Le Client exposera et proposera à la vente toutes les références de la/des gammes de produits minceur et anti-âge LPG® à laquelle/auxquelles il aura accès et s'efforcera de maintenir un stock minimum suffisant de chaque référence afin de répondre aux demandes des consommateurs.

Les produits minceur et anti-âge LPG® doivent être mis en valeur et présentés suivant les préconisations de LPG et en faisant usage du matériel de présentation et de communication mis à sa disposition par LPG SWITZERLAND. Les Cosmétiques ne doivent pas être présentés et/ou mélangés de façon indistincte avec les autres marques que peut commercialiser le Client.

Le matériel de démonstration et le matériel de communication et de présentation seront conservés dans un état général de propreté qui ne nuise pas à l'image de marque des produits minceur et anti-âge LPG® et/ou de LPG SWITZERLAND.

8.6. Le Client pourra vendre les produits minceur et anti-âge LPG® auprès des consommateurs via son propre site e-commerce (vente en ligne avec livraison à domicile ou web to store) sous réserve que ce mode de distribution permette la vente dans le respect de conditions équivalentes aux conditions de commercialisation, de promotion et de publicité figurant dans les présentes et ce, dans l'intérêt du consommateur.

A ce titre, Le Client s'engage à respecter les dispositions détaillées ci-après.

- Ne pas dénigrer ou présenter de manière dévalorisante la société LPG SWITZERLAND ou les produits minceur et anti-âge LPG® ;
- Ne pas insérer tout texte à caractère raciste, obscène et, de manière générale, contraire aux bonnes mœurs
- N'inscrire aucune allégation qui enfreindrait les dispositions légales en vigueur
- Être conforme à l'ensemble des réglementations applicables notamment à la vente à distance ainsi qu'à la protection des données personnelles
- Les nouveautés produit ne pourront être proposées à la vente en ligne pendant un délai d'un an à compter de leur mise sur le marché par LPG SWITZERLAND.
- Le site devra fournir des informations exhaustives, en réponse aux questions posées par les internautes sur les caractéristiques, l'utilisation voire les contrindications des produits minceur et anti-âge LPG®.
- Les produits minceur et anti-âge LPG® devront ainsi être accompagnés d'un descriptif complet de leur composition, leurs propriétés et leur mode d'emploi afin de garantir une information suffisante en vue de l'achat de ces Cosmétiques et de leur utilisation.
- Le site proposera une liste de questions/réponses destinées à permettre à l'internaute d'obtenir un premier conseil quant au type de produit minceur et anti-âge LPG® le plus approprié ainsi qu'une incitation à se rendre dans l'établissement du Client pour y rencontrer un professionnel LPG®, chargé de lui conseiller le produit minceur et anti-âge LPG® le mieux adapté à ses besoins
- Le Client s'engage à ne pas satisfaire toute commande de produits minceur et anti-âge LPG® qui serait anormale (en périodicité et/ou en quantité) pour un consommateur final ou qui ne correspondrait pas à la consommation et à l'usage personnel d'un consommateur.

Le Client sera seul responsable (i) de la visibilité de son site sur les différents moteurs de recherche et autres annuaires et (ii) des documents, informations et renseignements mis en ligne.

Sous réserve du respect des dispositions ci-dessus, le Client pourra apposer sur son site la mention de sa qualité de « Revendeur agréé » des produits minceur et anti-âge LPG®.avec l'accord de LPG SWITZERLAND.

10. RESPONSABILITE

Le Client est tenu d'informer immédiatement la Société de tout dommage.

Sans préjudice des dispositions de la Loi Fédérale sur la responsabilité du fait des produits, le Client est responsable de

l'utilisation du Bien et assumera de ce fait l'entière responsabilité de tous dommages, et notamment les dommages causés aux tiers, résultant du non-respect des consignes d'utilisation du Bien et/ou résultant d'un usage non prévisible. Toute responsabilité de LPG SWITZERLAND en cas de dommage immatériels ou indirects, notamment tous préjudice commercial ou financier, perte de bénéfice, manque à gagner, atteinte à l'image de marque..., est exclue.

11. CESSION DU BIEN

LPG SWITZERLAND décline toute responsabilité en cas de revente par le Client de Biens non révisés par LPG SWITZERLAND et/ou en cas de revente à un tiers (i) qui n'aurait pas suivi la Formation Initiale visée à l'article 12 ci-après et/ou (ii) qui ne disposerait pas des compétences professionnelles nécessaires pour utiliser l'appareil.

Le Client garantit LPG SWITZERLAND contre toute réclamation du tiers-acquéreur à ce titre. Dans tous les cas de transfert de propriété à un tiers, le Client s'engage à communiquer les noms et coordonnées dudit tiers à LPG SWITZERLAND.

12. FORMATIONS

Le Client est informé que l'utilisation des appareils LPG® nécessite une formation spécifique préalable dispensée par LPG SWITZERLAND (la « Formation Initiale ») et s'engage à utiliser les appareils conformément à la formation précitée, au Guide d'Utilisation et/ou aux recommandations de LPG SWITZERLAND et LPG SYSTEMS.

Le Client pourra également bénéficier de formations de perfectionnement payantes.

Le Client reconnaît et accepte que les formations dispensées par LPG SWITZERLAND doivent être effectuées dans un délai de 12 (douze) mois à compter :

- **de la date du bon de commande de l'appareil pour la Formation Initiale**
- **de la date de la commande pour les formations de perfectionnement.**

L'inscription aux formations s'effectue par téléphone auprès du service formation de LPG SWITZERLAND au 022 364 02 12, du lundi au vendredi (hors jours fériés) aux heures de bureau.

13. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Les marques ainsi que tout élément de propriété intellectuelle déposés et/ou enregistrés et/ou exploités par LPG SYSTEMS relativement aux appareils font l'objet de droit d'utilisation, de reproduction et de représentation consentis au profit de LPG SWITZERLAND.

Ni les présentes CGV ni les accords particuliers qui pourraient être conclus avec le Client n'emporte la cession de droits de propriété intellectuelle.

LPG SWITZERLAND autorise toutefois le Client, pendant la durée d'utilisation des appareils, à exploiter les marques déposées et/ou enregistrées et/ou exploitées par LPG SYSTEMS relativement aux appareils. Le Client s'engage à utiliser le sigle ® après ces marques à chaque fois qu'il les utilise et ce sur quelque support que ce soit. Dans le cadre de cette exploitation, le Client devra veiller à ne pas créer une quelconque confusion possible entre les appareils LPG ® et d'autres produits. De même, le Client s'interdit tout usage de quelque nature que ce soit d'un signe distinctif proche ou comportant des caractères de nature à entraîner une confusion dans l'esprit des tiers, quant à l'origine des produits, tel que l'utilisation dans sa dénomination sociale ou son nom commercial d'une marque appartenant à LPG SYSTEMS ou sur laquelle celle-ci dispose de droits, ainsi que tout enregistrement d'un nom de domaine, d'une enseigne, d'une adresse de messagerie, d'un nom/identifiant et nom de page sur tout réseau social, contenant une marque appartenant à LPG SYSTEMS ou sur laquelle celle-ci dispose de droits. L'exploitation par le Client de ces marques devra être conforme à la réglementation applicable et le Client devra répondre des conséquences de l'usage de signes distinctifs non conformes aux prescriptions légales.

13.2. LPG SWITZERLAND pourra fournir au Client des supports de communication destinés à être utilisés par lui afin de promouvoir les appareils. Le Client s'engage à exploiter les supports fournis par et de LPG SWITZERLAND en relation directe avec son activité professionnelle et uniquement pour les appareils. Dans le cas où le Client souhaiterait prendre en charge lui-même l'édition d'outils marketing en vue de la vente des appareils, LPG SWITZERLAND fournira au Client les visuels pour les mailings, catalogues et brochures de telle sorte que le Client puisse les faire éditer. Le Client s'engage à faire figurer la mention « © LPG SYSTEMS » sur chaque visuel mis à disposition par LPG SWITZERLAND.

Le Client s'engage à faire valider en amont par LPG SWITZERLAND toute communication qu'il créerait ou qu'il souhaiterait diffuser ou publier, y compris via Internet, qui ferait référence directement ou indirectement à LPG SWITZERLAND, aux appareils et/ou aux marques de LPG SYSTEMS. Le Client devra en outre adopter toute mesure nécessaire pour écarter tout risque de confusion de la Clientèle entre LPG SWITZERLAND, LPG SYSTEMS et ses propres signes distinctifs ou activités. Le Client s'engage à cesser immédiatement, à première demande écrite de LPG SWITZERLAND et/ou de LPG SYSTEMS, toute utilisation sur tout support de l'un quelconque des visuels qui lui aura été remis par LPG SWITZERLAND, quelle qu'en soit la raison, y compris la fin des droits sur une photographie ou une image. Le Client s'engage à utiliser une terminologie conforme aux dispositions légales en vigueur en raison de son activité.

13.3. La présente autorisation d'exploitation des marques et supports de communication cessera avec l'arrêt de l'utilisation des appareils par le Client. LPG SWITZERLAND se réserve le droit de prendre toute mesure et/ou action contre le Client qui ne respecterait pas les dispositions prévues au présent article.

13.4. Le Client autorise expressément LPG SWITZERLAND et/ou LPG SYSTEMS à capter et à exploiter son image le cas échéant en relation avec ses noms et prénoms, en partie ou en totalité, à des fins promotionnelles des Biens commercialisés par LPG SWITZERLAND, notamment sur :

- tout support papier en ce compris toute publication périodique ou non, PLV, affiches, articles de presse, plaquettes, brochures et insertions publicitaires,
- tout support en ligne, notamment les sites web de LPG SWITZERLAND et/ou de LPG SYSTEMS, les réseaux sociaux, tout réseau Intranet ou Extranet,

- tout support numérique tels que cd-rom, DVD, etc.

- tout support audiovisuel, télévisuel, support vidéo

Cette autorisation est donnée à titre gratuit pour le monde entier et restera en vigueur pendant toute la durée de la relation commerciale. Le Client reste toutefois libre de retirer son consentement à l'utilisation de son image à tout moment.

14. PROTECTION DES DONNEES (APPLICABLE UNIQUEMENT AU CLIENT EXERÇANT EN RAISON INDIVIDUELLE)

14.1 Le Client est informé que LPG SWITZERLAND effectue un traitement des données à caractère personnel le concernant, à savoir ses nom, prénom, image, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, pour remplir ses obligations contractuelles.

Conformément à la nouvelle Loi Fédérale sur la Protection des Données du 25 septembre 2020, le Client est informé que LPG SWITZERLAND, en qualité de responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, ayant pour finalités principales la gestion et le traitement des commandes ainsi que des relations commerciales. Les données obligatoires sont indiquées lors de la collecte. En leur absence, la commande du Client ne pourra pas être prise en compte. Les données pourront également être réutilisées à des fins promotionnelles des BIENS et/ou pour personnaliser les offres commerciales, optimiser les services et segmenter la clientèle de LPG SWITZERLAND ; dans ce cadre, LPG SWITZERLAND utilise des processus automatisés pour analyser les données.

Ces données sont destinées à LPG SWITZERLAND qui les conserve pendant la durée de la relation commerciale, et peuvent être retransmises aux sociétés de financement, aux transporteurs et, sous réserve du consentement du Client, aux éventuels partenaires de LPG SWITZERLAND.

LPG SWITZERLAND pourra également être amené à transmettre les données du Client :

- à la société LPG SYSTEMS notamment dans le cadre des obligations de matériovigilance à la charge de cette dernière

- en cas d'injonctions provenant d'un tribunal ou d'une autorité.

LPG SWITZERLAND prend toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des données conformément aux dispositions légales.

Le Client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de transmission, de modification, de suppression ou de destruction de ses données et d'interdiction du traitement. Il peut adresser sa demande par mail à l'adresse dataprivacy@lpgsystems.com.

Il peut, en outre demander que la rectification, l'effacement, ou la destruction de ses données, l'interdiction du traitement ou de la communication à des tiers, la mention du caractère litigieux ou le jugement soient communiqués à des tiers ou publiés. Il peut également s'opposer à tout moment à toute prise de décision automatisée le concernant, demander une intervention humaine dans ces décisions et/ou contester leur bien-fondé.

14.2. Selon les choix du Client, ses données à caractère personnel peuvent faire l'objet de traitements pour d'autres finalités :

* Certains Biens vendus par LPG SWITZERLAND sont des objets connectés, qui peuvent interagir entre eux en étant reliés à un serveur LPG. A ce titre, LPG SWITZERLAND et LPG SYSTEMS sont susceptibles de collecter des données à caractère personnel sur le Client et les appareils LPG® qu'il utilise, dans les conditions qui sont détaillées dans le Contrat de Licence proposé au Client sur lesdits Biens.

* Le Client peut autoriser LPG SWITZERLAND et LPG SYSTEMS à faire figurer ses coordonnées sur ses annuaires de Clients professionnels équipés d'appareils LPG® (notamment sur le « Store Locator » de leurs sites Internet), en vue de faciliter la recherche par les Clients finaux.

* Le Client peut autoriser LPG SWITZERLAND à lui transmettre des newsletters et/ou des offres commerciales à des fins de prospection, en rapport avec l'activité du Client et les Biens de LPG SWITZERLAND.

Le Client peut retirer son consentement et s'opposer à chacune de ces utilisations, à tout moment, en contactant LPG SWITZERLAND par les moyens détaillés à l'article 14.1. ci-avant.

14.3. Le Client s'engage à respecter les dispositions de la Loi Fédérale sur la Protection des Données et à l'Ordonnance relative à la Loi Fédérale sur la protection des données modifiées, qui réglementent la collecte, le traitement et l'échange des données à caractère personnel, ou toute réglementation locale équivalente. Il s'engage notamment à respecter les dispositions légales en vigueur relativement aux obligations lui incombant concernant les données à caractère personnel de ses Clients et en particulier, à obtenir leur consentement express avant tout traitement de données qui devra être strictement limité aux besoins de ses activités et à faire bénéficier ces personnes de leur droit d'accès.

15. MODIFICATIONS

Les présentes CGV peuvent être modifiées en tout temps par LPG SWITZERLAND.

La version des CGV que le Client a signée au moment de la conclusion du contrat lui est en principe applicable à moins que le Client n'ait accepté la nouvelle version.

16. DROIT APPLICABLE / FOR JUDICIAIRE

Ces CGV sont soumises au droit suisse.

Les tribunaux situés au lieu du siège de LPG SWITZERLAND sont compétents pour trancher tout litige opposant les parties, sauf dispositions légales impératives contraires.

L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (RS 0.221.211.1) est expressément exclue.